Nations Unies A/53/65 – E/1998/5

Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr. générale
7 février 1998
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Troisième session

Environnement et développement durable : application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires

Conseil économique et social
Session de fond de 1998
6-30 juillet 1998
Point 13 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions économiques et questions relatives à l'environnement : développement durable

Établissement d'un indice de vulnérabilité concernant les petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

1. Les paragraphes 113 et 114 du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/CONF.167/9), qui a été adopté en 1996 par l'Assemblée générale par sa résolution 49/122 en date du 19 décembre 1994, préconisait l'établissement d'indices de vulnérabilité concernant les petits États insulaires en développement, dans les termes suivants :

> «Il faudrait que les petits États insulaires en développement, en coopération avec les organisations et centres de recherche nationaux, régionaux et internationaux, poursuivent les travaux qu'ils consacrent à la mise au point d'indices de vulnérabilité et d'autres indicateurs qui puissent rendre compte de la situation de ces États et mettre en évidence leur fragilité écologique et leur vulnérabilité économique. Il faudrait envisager comment cet index – de même que des analyses entreprises sur les petits États insulaires en développements par d'autres institutions internationales – pourrait être utilisé avec d'autres mesures statistiques pour servir d'indices quantitatifs de fragilité.
>
> Il conviendrait de continuer à faire appel à des experts compétents dans la mise au point, la compilation et la mise à jour de l'indice de vulnérabilité. Il pourrait s'agir d'universitaires et de représentants d'organisations internationales qui ont à leur disposition les données nécessaires pour compiler cet indice. Les organisations internationales concernées sont invitées à contribuer à la mise au point de l'indice. En outre, il est recommandé que les travaux en cours dans les organismes des Nations Unies concernant l'élaboration d'indicateurs de développement durable tiennent compte des propositions relatives à l'indice de vulnérabilité.»

2. L'Assemblée générale a, dans sa résolution 50/116 du 20 décembre 1995, de nouveau demandé l'établissement de cet indice. À sa quatrième session, en 1996, la Commission du développement durable a, dans sa décision 4/16, encouragé «les organes compétents du système des Nations Unies à donner la priorité à cette tâche».

* À paraître sous la cote E/1998/100.

98-03124 (F) 030398 040398

3. Faisant suite à cette demande, le Département des affaires économiques et sociales a effectué des études initiales afin de définir le cadre théorique de l'élaboration de l'indice de vulnérabilité. Un document de base a été établi. En décembre 1996, il a été distribué pour observations aux gouvernements des petits États insulaires en développement, aux organisations appartenant au système des Nations Unies, aux instituts universitaires et de recherche. Ce document analyse les vulnérabilités intrinsèques des petits États insulaires en développement, indique une manière possible d'aborder la question de la vulnérabilité et suggère l'élaboration de deux indices distincts – un indice de vulnérabilité économique et un indice de vulnérabilité écologique – composés chacun d'un certain nombre d'indicateurs pertinents. Plus de 20 réponses ont été reçues qui toutes appuyaient l'orientation générale du document de base. Celui-ci a été révisé ultérieurement[1].

4. En 1997, le Département des affaires économiques et sociales a engagé deux consultants[2] chargés, chacun en ce qui le concerne, de mettre au point un indice de vulnérabilité économique et un indice de vulnérabilité écologique. Il a également réuni un groupe spécial d'experts chargé d'examiner les conclusions des études techniques et de faire des recommandations. Le rapport du groupe d'experts figure en annexe au présent rapport.

5. Le Groupe de travail III du Comité de la planification et du développement durable a tenu une réunion du 17 au 19 décembre 1997. Conformément au programme de travail adopté par le Comité à sa trente et unième session[3] et au projet de résolution de l'Assemblée générale A/C.2/52/L.41, il a pris connaissance des résultats des travaux du Groupe spécial d'experts chargé d'établir un indice de vulnérabilité concernant les petits États insulaires en développement et examiné l'intérêt que présente cet indice comme critère servant à désigner les pays les moins avancés. Le Groupe a décidé de tenir une nouvelle réunion peu avant la trente-deuxième session du Comité, prévue du 4 au 8 mai 1998, pour poursuivre ses travaux et a demandé au secrétariat d'entreprendre de nouveaux travaux statistiques pour l'aider dans sa tâche.

Notes

[1] «Indice de vulnérabilité : document de base révisé», établi par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, juin 1997.

[2] Professeurs Lino Briguglio et Dennis Pantin.

[3] *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 15* (E/1997/35).

Annexe

Rapport de la réunion du Groupe spécial d'experts chargé d'établir des indices de vulnérabilité concernant les petits États insulaires en développement

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	6	4
II.	Points saillants des principaux rapports examinés	2–18	4
	A. Indices de vulnérabilité économique envisagés	7–9	4
	B. Évaluation de la vulnérabilité des petits États	10	4
	C. Indice composite de vulnérabilité : rapport révisé	11–13	4
	D. Indices de vulnérabilité écologique envisagés	14–16	5
	E. Vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le contexte de la mondialisation	17–18	5
III.	Conclusions et recommandations	19–30	6
IV.	Organisation de la réunion	31–33	7
Appendice			
	Liste des participants et des observateurs		8

I. Introduction

1. Le groupe d'experts a examiné plusieurs études sur la question de la vulnérabilité, notamment les études réalisées spécialement pour la réunion ainsi que celles qui ont été préparées pour d'autres réunions. On trouvera au chapitre II du présent rapport le résumé succinct des principaux rapports adoptés par le groupe d'experts dont les conclusions et recommandations figurent au chapitre III.

II. Points saillants des principaux rapports examinés

A. Indices de vulnérabilité économique envisagés

2. Dans son étude, L. Briguglio[a] a examiné l'applicabilité et l'efficacité théoriques des indicateurs ci-après qui sont susceptibles de refléter la vulnérabilité économique à long terme des pays :

a) Indice de risque économique qui est en fonction du degré d'ouverture du marché [volume des exportations et des importations de biens et services en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)];

b) Indice de concentration des exportations : pourcentage des trois premiers groupes de produits d'exportation par rapport au volume total des exportations de biens et services (indice de la diversification des exportations de la CNUCED);

c) Excentricité : pourcentage des frais de fret et d'assurance par rapport à la valeur totale des importations (pourcentage caf/fob);

d) Dépendance de l'énergie commerciale importée : pourcentage des importations d'énergie commerciale par rapport au volume total des importations plus la production d'énergie commerciale [pourcentage des importations de combustible par rapport au produit national brut (PNB)];

e) Dépendance des sources de financement extérieures : pourcentage des transferts et apports de capitaux par rapport au PNB (pourcentage de la dette extérieure par rapport au PNB).

3. Ces indicateurs ont été retenus parce que leur valeur est directement proportionnelle à la vulnérabilité d'un pays donné aux chocs extérieurs. Chacun d'eux a été évalué en fonction de sa capacité à refléter les causes profondes de la vulnérabilité à long terme.

4. Dix-neuf indices composites au total comprenant plusieurs séries d'indicateurs ont été examinés. L'analyse a porté sur 111 pays dont 30 petits États insulaires en développement. De façon générale, les résultats indiquent que ces États figurent parmi les pays en développement les plus vulnérables.

B. Évaluation de la vulnérabilité des petits États

5. Dans son étude[b], R. Chander a eu recours à la méthodologie de base de L. Briguglio mais a utilisé les quatre nouvelles variables de base suivantes pour la compilation d'un indice composite de vulnérabilité :

a) Ratio des exportations des biens et services par rapport au PIB pour évaluer la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs;

b) Concentration des exportations pour souligner la dépendance à l'égard d'une gamme restreinte de produits;

c) Ratio des apports de capitaux à long terme par rapport à l'investissement intérieur brut pour mettre en relief la dépendance à l'égard des ressources extérieures pour le financement du développement;

d) Ratio des importations aux prix caf et fob pour évaluer les coûts liés à l'éloignement et à l'insularité.

Les variables ont été normalisées et se sont vu attribuer la même valeur pour le calcul de l'indice composite de vulnérabilité. Cet indice a confirmé que les petits États insulaires en développement étaient en général plus vulnérables que les pays plus grands. L'étude a également confirmé que les pays dotés d'un potentiel de production et d'exportation diversifié étaient moins vulnérables que les autres. Elle a par ailleurs souligné la nécessité de disposer de nouvelles données plus précises pour affiner l'indice composite de vulnérabilité.

C. Indice composite de vulnérabilité : rapport révisé

6. Les travaux du Secrétariat du Commonwealth sur les indices de vulnérabilité des petits États visent à démontrer que ces pays sont plus vulnérables que les autres en raison de l'instabilité de leurs recettes, et ce, en dépit d'un revenu par habitant relativement élevé.

7. L'analyse empirique effectuée par le Secrétariat[c] indique que les petits pays sont plus vulnérables aux chocs extérieurs même si leurs taux de croissance respectifs ne sont

pas différents de ceux des grands pays. La forte vulnérabilité des petits États s'explique par le fait que leur production est plus instable que celle des grands pays. C'est pour cette raison que l'instabilité de la production a été retenue comme critère de base pour l'élaboration de l'indice composite de vulnérabilité.

8. Les facteurs qui contribuent à l'instabilité de la production ont été identifiés grâce à une analyse de régression multiple qui a permis de dégager trois causes déterminantes de la forte instabilité du PIB des petits États : instabilité du pouvoir d'achat des exportations, au regard des importations (solde net des termes de l'échange); instabilité des apports de capitaux par rapport au PIB; et vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Pour rendre compte de ces influences on a retenu après analyse de corrélation trois éléments déterminants à intégrer dans l'indice composite, à savoir : diversification des exportations, circulation des capitaux et vulnérabilité aux catastrophes naturelles évaluée par rapport au pourcentage de la population touchée par ces catastrophes. Ces trois variables combinées au PIB par habitant constituent les éléments de l'indice composite. De manière générale, les valeurs de l'indice indiquent que les petits États sont plus vulnérables que les grands pays.

D. Indices de vulnérabilité écologique envisagés

9. Dans l'étude de D. Pantin[d], les indices de vulnérabilité écologique renseignent à la fois sur la vulnérabilité relative des pays aux dommages causés par les catastrophes naturelles et la vulnérabilité relative de leur environnement aux dommages imputables aux facteurs anthropiques. Il n'a pas été possible de procéder à une évaluation rigoureuse de la vulnérabilité écologique des pays pas plus que de déterminer précisément des indicateurs de cette vulnérabilité en raison de l'insuffisance des données.

10. S'appuyant sur les données disponibles, le groupe d'experts a examiné l'impact des catastrophes naturelles sur plusieurs indicateurs économiques : exportations, importations, indices des prix à la consommation et dette extérieure. Cette analyse a été effectuée sur deux groupes de pays en développement, l'un comprenant 83 pays dont 27 petits États insulaires en développement et l'autre comprenant 58 pays dont 18 petits États insulaires en développement. Ces pays ont été regroupés en trois catégories : petits États insulaires en développement, autres pays insulaires et pays non insulaires. De cette analyse il ressort qu'en tant que groupe, les petits États insulaires en développement étaient les plus gravement touchés eu égard aux indicateurs utilisés.

11. Le groupe d'experts a également examiné, à la lumière des données disponibles, l'impact des catastrophes naturelles sur la population ainsi que la vulnérabilité aux dommages écologiques compte tenu de la longueur du littoral par rapport à la superficie totale et de la surface agricole par rapport à la superficie totale. Dans tous les cas de figure, le groupe des petits États insulaires en développement s'est avéré être le plus vulnérable.

E. Vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le contexte de la mondialisation

12. Le document de la CNUCED[e] indique les critères et les facteurs de la vulnérabilité spécifiques aux pays insulaires qui doivent être pris en considération pour l'évaluation de leur viabilité économique. Il souligne que cette analyse est importante en ce qu'elle permet aux décideurs d'évaluer la vulnérabilité de tous ces pays afin de leur éviter d'être marginalisés par le processus de mondialisation de l'économie. On y examine les principaux types de chocs extérieurs auxquels est associée la notion de vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation, ainsi que les différents critères de vulnérabilité (performance économique, structure économique, facteurs intrinsèques de la structure économique).

13. On démontre dans ce document qu'en analysant la vulnérabilité des petits États insulaires en développement à la lumière des facteurs susmentionnés, il est possible a) de mettre en relief les principaux éléments de la vulnérabilité, qu'ils soient communs à pratiquement tous les petits États insulaires en développement ou seulement à certains d'entre eux; et b) de fournir des critères utiles pour l'analyse de la fragilité d'un pays insulaire donné afin de mettre au point les politiques appropriées en vue d'améliorer sa structure économique et d'atténuer sa vulnérabilité. Le critère de référence utilisé est la notion de spécialisation économique sur laquelle l'accent doit être mis si l'on veut atténuer la vulnérabilité liée à l'insularité. L'analyse des potentialités de certains petits États insulaires en développement à la lumière des succès enregistrés ou des difficultés rencontrées par certains d'entre eux peut être d'une grande utilité.

III. Conclusions et recommandations

14. Le groupe d'experts estimait que l'intérêt des indices de vulnérabilité consistait à mettre en évidence la sensibilité économique et écologique relative d'un pays aux chocs exogènes, en d'autres termes, le risque que ce pays ne soit

affecté par de tels chocs. L'indice de vulnérabilité devait servir à déterminer quels groupes de pays outrepassent un seuil de vulnérabilité au-delà duquel ceux-ci sont particulièrement exposés aux risques et de garantir que les organismes d'assistance leur prêtent une attention particulière. L'indice et ses composantes devaient aussi permettre d'envisager dans une optique multidimensionnelle la sélection de programmes visant à réduire les risques encourus par les pays exposés à des facteurs exogènes susceptibles d'entraver leur développement. Le groupe d'experts a convenu que les indices de vulnérabilité devaient être simples à concevoir, fondés sur des indicateurs aisés à comprendre et immédiatement significatifs, et adaptés aux comparaisons interpays ou rendant compte de la vulnérabilité relative des petits États insulaires en développement ou autres.

15. D'après les résultats d'un certain nombre d'études menées selon divers points de vue, notamment deux rapports du Secrétariat du Commonwealth, le rapport de la CNUCED et ceux des consultants soumis au cours de la réunion, le groupe d'experts a conclu que :

a) En tant que groupes, les petits États insulaires en développement sont plus vulnérables que d'autres groupes de pays en développement;

b) Cette vulnérabilité est une vulnérabilité structurelle qui dépend de facteurs que les autorités nationales ne peuvent maîtriser lorsque les chocs se produisent; les indicateurs devraient mettre en évidence les risques de choc, et l'ampleur et la probabilité de ces chocs;

c) On peut concevoir un grand nombre d'indicateurs possibles, mais seuls devraient être utilisés ceux qui répondent à la définition de la vulnérabilité proposée ci-dessus; certains handicaps structurels ne peuvent être considérés comme une vulnérabilité;

d) En outre, tous les indicateurs potentiellement pertinents ne peuvent entrer dans la composition d'un indice composite de vulnérabilité, en raison de l'insuffisance des données, de la difficulté à quantifier certains indicateurs et de la nécessité de simplifier.

16. Le groupe d'experts a étudié d'un point de vue conceptuel la pertinence et la faisabilité d'un certain nombre d'indicateurs susceptibles de faire apparaître la vulnérabilité économique et écologique structurelle des pays. S'agissant de la vulnérabilité écologique, le groupe s'est accordé à reconnaître que les indices devraient rendre compte de la probabilité relative que les pays pâtissent, d'un point de vue économique, de catastrophes naturelles et que leur équilibre naturel soit compromis par des facteurs anthropiques ou exogènes; le premier de ces indices traduisant la vulnérabilité économique imputable à l'environnement, le second la vulnérabilité écologique.

17. Sur la base des données disponibles, le groupe d'experts a examiné comment un certain nombre d'indicateurs économiques réagissaient aux catastrophes naturelles. Il a conclu qu'il serait utile et possible d'envisager la fréquence des catastrophes naturelles pondérée par le pourcentage de la population touchée par ces catastrophes.

18. Le groupe savait qu'un indice relatif aux pertes sur le plan humain et économique dues aux catastrophes naturelles avait été proposé à la Commission du développement durable (août 1996), mais il estimait que cet indice embrassait trop d'éléments, à ce stade actuel, pour être d'une utilité pratique. Il a suggéré que l'on continue à effectuer des évaluations méthodiques des conséquences économiques des catastrophes naturelles qui pourraient, à terme, servir à établir un meilleur indice de vulnérabilité.

19. S'agissant des autres composantes d'un indice de vulnérabilité économique, les risques de chocs commerciaux ont fait l'objet de discussions approfondies. On est convenu que l'ouverture au commerce (ou tout indicateur fondé sur un ratio commerce/PIB) ne saurait être considérée comme un indice de vulnérabilité en soi, mais comme un facteur de pondération dans l'évaluation des risques encourus par un pays. Le risque pourrait être indirectement évalué grâce à un coefficient de concentration des exportations de biens et services, et pondéré ou multiplié par un ratio exportations/PIB. L'indicateur pourrait, par exemple, être formé par le ratio des trois principales exportations de biens et services du PIB, pris sur une moyenne de plusieurs années. Cet indicateur pourrait être complété par un indice d'instabilité des exportations de biens et services, dont la valeur pourrait être augmentée des envois de fonds des travailleurs expatriés.

20. On a suggéré que la CNUCED, lors de ses prochains travaux, envisage la possibilité d'incorporer les services dans le calcul du coefficient de concentration, afin que celui-ci soit plus adapté à la situation des petits États insulaires en développement et des autres pays en développement.

21. Le groupe s'est déclaré préoccupé par l'absence des données nécessaires au calcul des variables relatives à la vulnérabilité économique des petits États insulaires en développement et a demandé que l'on s'attache tout particulièrement à combler cette lacune.

22. Il n'a pas été possible de mettre au point un indice complexe pour la fragilité écologique, c'est-à-dire la vulnérabilité de l'écosystème aux facteurs anthropiques ou aux facteurs exogènes. Il a néanmoins été proposé de poursuivre les travaux dans ce sens, en prenant en compte un certain

nombre de facteurs, tels que la biodiversité, les changements climatiques et la montée du niveau des océans, ainsi que les risques de déversement d'hydrocarbures.

23. S'agissant de la vulnérabilité des petits États insulaires, on a proposé de rassembler, pour chaque pays, une série de données incluant des séries chronologiques pour les différents indicateurs – données auxquelles on ferait spécifiquement appel en cas d'absence d'autres données –, de façon à déterminer un profil de vulnérabilité tant économique qu'écologique.

24. Le groupe d'experts qui a noté que bon nombre de petits États insulaires en développement risquaient de devenir vulnérables, en raison d'une diversité sociale et culturelle, estimait que des études plus approfondies étaient nécessaires; pour l'heure, il importait de poursuivre les études qualitatives dans le domaine considéré.

25. Enfin, le groupe d'experts a envisagé la possibilité que d'autres groupes ou organes, comme le Comité de la planification du développement (CPD), élaboré à partir de la longue liste d'indicateurs que l'on pouvait tirer des rapports établis en vue de la réunion, des indices composites de vulnérabilité particuliers, fondés sur deux ou trois indicateurs présentant, de leur point de vue, le plus d'intérêt (pour la détermination des PMA, par exemple).

IV. Organisation de la réunion

26. Le groupe d'experts ad hoc sur les indices de vulnérabilité, comprenant 22 participants et 17 observateurs, s'est réuni au Siège de l'ONU, à New York, les 15 et 16 décembre 1997. On trouvera la liste des participants et des observateurs dans l'annexe au présent rapport.

Ont été élus membres du Bureau pour cette réunion,

Président : Patrick Guillaumont

Vice-Président/Rapporteur : Bishnodat Persaud

27. La réunion a été ouverte par M. Nitin Desai, Sous-Secrétaire général du Département des affaires économiques et sociales, qui a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes et a prononcé une allocution au cours de laquelle il a rappelé que le concept de vulnérabilité remontait à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il a déclaré que la tâche principale du groupe d'experts consistait à évaluer techniquement la vulnérabilité relative des pays puis, sur la base de ses délibérations, d'émettre des recommandations concernant les paramètres quantitatifs sous-jacents. Dans une déclaration liminaire, M. T. N. Slade, Représentant permanent de l'État indépendant du Samoa occidental, a relevé que les indicateurs actuellement en usage ne permettaient pas de déterminer la véritable force socioéconomique des petits États insulaires en développement. Il a exprimé la nécessité d'une appréhension globale et adéquate de la vulnérabilité fondée sur l'évaluation technique des variables susceptibles d'être utilisées pour l'élaboration des indices de vulnérabilité qui étaient indispensables aux petits États insulaires pour planifier un développement durable et faire appel au soutien vital de la communauté internationale.

28. Le Département des affaires économiques et sociales a fourni un appui fonctionnel à la réunion.

Notes

[a] «Alternative Economic Vulnerability Indices for Developing Countries», rapport établi par Lino Briguglio, professeur d'économies à l'Université de Malte, pour Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, décembre 1997.

[b] «Measurement of the vulnerability of small States». Rapport établi par Datuk Ramesh Chander pour le Secrétariat du Commonwealth, avril 1996.

[c] «Composite Vulnerability Index: A Revised Report», établi pour le Secrétariat du Commonwealth par M. John Wells, Département des études économiques et politiques, université de Cambridge, 1997.

[d] «Alternative Ecological Vulnerability Indices for Developing Countries with Special Reference to Small Island developing States (SIDS)». Rapport établi par Dennis Pantin, Directeur du Département d'économie de l'université d'études occidentales de Saint-Augustin, pour le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, décembre 1997.

[e] «The Vulnerability of Small Island Developing States in the Context of Globalization: Common Issues and Remedies». Document de travail établi par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, décembre 1997.

Appendice

Liste des participants et des observateurs

Participants

M. Jimmy ANDENG, Directeur par intérim du Bureau de la planification nationale, République de Vanuatu

M. Carlston B. BOUCHER, Ambassadeur, Vice-Président de l'Alliance des petits États insulaires, Mission permanente de la Barbade auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Lino BRIGUGLIO, Institut des îles et des petits États, Fondation pour les études internationales, Université de Malte

M. Datuk Ramesh CHANDER, Consultant

M. Tom CROWARDS, économiste, Banque de développement des Caraïbes

M. Arthur DAHL, Coordonnateur, Plan Vigie à l'échelon du système des Nations Unies, PNUE

M. Essam EL-HINNAWI, professeur chargé de recherche sur les ressources naturelles et l'environnement, Centre de recherche national, Égypte

M. Pierre ENCONTRE, chargé de liaison pour les petits États insulaires en développement, CNUCED

M. Patrick GUILLAUMONT, Directeur du Centre d'étude et de recherche sur le développement international, France

M. Russel HOWORTH, Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la Terre appliquées, Secrétariat de la Commission

M. Jackson KARUNASEKERA, économiste en chef, Division des affaires économiques, Secrétariat du Commonwealth

M. Brent KNOWLES, assistant statisticien, Département de la recherche, Banque centrale des Bahamas

M. Alan MARCH, Conseiller en développement, Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Vladimir MARKHONKO, chef, Section de l'analyse du commerce international et des méthodes connexes, Division de statistique de l'ONU

M. C. L. MITCHELL, Agence canadienne du développement international, Section des océans, des affaires maritimes et des pêcheries

M. Dennis PANTIN, Département de l'économie, Université des Antilles, Sainte-Augustine

M. Bishnodat PERSAUD, Coordonnateur des négociations économiques internationales, Banque de développement des Caraïbes

M. Graham SEM, scientifique et conseiller technique, Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

M. Donald SHIH, Administrateur, Section des statistiques de l'environnement, Division de statistique/DESA

M. P. SIKIVOU, économiste, Forum du Pacifique Sud, Division du développement et de la politique économique

Mme Gul TANGHE-GULLUOVA, Conseillère en statistiques, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le développement

M. Michael WARD, économiste en chef, Groupe des données de développement, économie du développement, Groupe de la Banque mondiale

Observateurs

M. Mohamed Aboud MAHMOUD, Représentant permanent adjoint, Mission permanente des Comores auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mlle Allison P. CHRISTIE, Deuxième Secrétaire, Mission permanente du Commonwealth des Bahamas auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Carlyle CORBIN, représentant des affaires extérieures des Îles Vierges américaines

M. Adam Vai DELANEY, Deuxième Secrétaire, Mission permanente de Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Jone DRAUNIMASI, Deuxième Secrétaire, Mission permanente de la République de Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Salim HIMIDI, Conseiller spécial, Ministère de l'économie, Comores

Mme Rosly KHAN-CUMMINGS, Première Secrétaire, Mission permanente de la République de Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. José Luis MONTEIRO, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de la République du Cap-Vert auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Ahmed MUJUTHABA, Ambassadeur, Mission permanente de la République des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. David PRENDERGAST, Conseiller, Mission permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Sakiusa RABUKA, Représentant permanent adjoint, Mission permanente de la République de Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. George SALIBA, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mme Koreen SIMON, Attachée, Mission permanente de la République du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mme Joy-Ann SKINNER, Chargée des services extérieurs, Ministère des affaires étrangères, La Barbade

M. Tuiloma Neroni SLADE, Président de l'Alliance des petits États insulaires, Mission permanente de l'État indépendant du Samoa occidental auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. George TALBOT, Deuxième Secrétaire, Mission permanente de la République du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mme Andrea WILLIAMS-STEWART, Première Secrétaire, Mission permanente de l'État indépendant du Samoa occidental auprès de l'Organisation des Nations Unies